



Departures

ALLEMAGNE



*Fiche pays préparée dans le cadre du projet
« Développement de centres de ressources & services d'informations en ligne pour migrants » (CRM)
Avec le soutien du fonds de l'OIM pour le développement*

Avis de non responsabilité :

Le présent livret a été conçu dans le cadre du projet « Développement de centres de ressources & services d'informations en ligne pour migrants (CRM) » financé par les fonds de développement de L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Son contenu ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position officielle de l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Les informations du présent livret :

sont exclusivement de nature générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique ou morale;

Ne sont pas nécessairement complètes, exhaustives ou à jour;

renvoient régulièrement à des sites extérieurs sur lesquels l'OIM n'a aucun contrôle et pour lesquels l'OIM décline toute responsabilité;

ne constituent pas un avis professionnel ou juridique en tant que tel.

L'OIM n'est pas responsable des pratiques en matière de confidentialité ou du contenu des sites extérieurs auxquels renvoi ce manuel et recommande de consulter leurs politiques de confidentialité.

Le présent avis de non-responsabilité n'entend pas limiter la responsabilité de l'OIM face à ses obligations.

I. Informations Générales :

Nom officiel : République fédérale d'Allemagne

Capitale : Berlin

Langue officielle : L'allemand

Principales religions : Protestantisme, Catholicisme, Islam

Fête nationale : 3 Octobre (journée dite « de l'unité allemande » commémorant l'union de la RFA et de la RDA en 1990)

Superficie : 357 000 Km²

Population : 80 996 685 Habitants

Devise : 1 Euro = 2.3096 Dinar Tunisien (à la date du 24/07/2014)

SMIC : 8,50 EURO/ heure

PIB : 33 504 Euro/Habitant

Taux de chômage : 5,2%

Sources :

www.statistiques-mondiales.com

www.bct.gov.tn

Contact de l'Ambassade et des consulats de Tunisie en Allemagne

Ambassade de Tunisie en Allemagne

Botschaft der Tunesischen Republik, Lindenallee 16, 14050 Berlin

Tél: +49 0303641070

Email: at.berlin@tunisien.tn

L'Office des Tunisiens à l'Etranger dispose d'un attaché social dans chaque consulat susmentionné.

Consulat Général de Tunisie à Bonn

Godesberger Allee 103, 53175 Bonn, Allemagne

Tél: +49 2288489.601 / +49 228.84.89.600

Email: cgt.bonn@t-online.de

Consulat Général de Tunisie à Hambourg

Overbeckstrasse 19, 22085 Hambourg Tél:

+49402201756 / +49402201757

Email: cthambourg@ctunisiahh.de

Consulat Général de Tunisie à Munich

Seldlstr 28 – 80335 Munich

Tél: +4989 554635 / +49895502517

Email: constun.munich@t-online.de

Outre son réseau d'Attachés sociaux et d'assistantes sociales, l'Office des Tunisiens à l'Etranger déploie des Centres socioculturels - Maison du Tunisien destinés à abriter les activités socioculturelles, éducatives, sportives,... des Tunisiens à l'étranger, toutes catégories confondues. Pour plus d'information, consultez le site de l'OTE : www.ote.nat.tn

Maison du Tunisien à Bonn

Haus der Tunisier Margareten str. , D-53175, Bonn

Tél:+ 49922893198957

Email: darettounsibonn@yahoo.com

Où apprendre l'Allemand?

Le centre culturel allemand "Goethe Institut" en Tunisie vous renseigne sur les cours en langue allemande

Goethe Institut

14 Rue Ibn Al Jazzar, Tunis

Tél:+216 71848266

Email: info@tunis.goethe.org

Site web : <http://www.goethe.de/ins/tn/tun/lrn/frindex.htm>

Quelques associations pour migrants en Allemagne:

- TuniComp - Réseau des compétences tunisiennes en Allemagne : <http://www.tunicomp.net/>
- Federal Office for migration and Refugees : <http://www.bamf.de>
- La Fédération des immigrés en Allemagne : www.migrantinnen.net

II. Informations sur les Conditions Générales d'Entrée et de Visas :

1. Les Structures d'Appui pour les visas

L'ambassade d'Allemagne à Tunis n'a pas externalisé son service de visa. Les prises de rendez-vous et les dossiers de demandes de visas sont effectués à l'ambassade directement.

La démarche de prise de rendez-vous s'effectue sur le site de l'ambassade de l'Allemagne en Tunisie.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.tunis.diplo.de

2. Les Procédures et frais de visas

Les informations relatives aux documents du dossier des demandes de visas et les procédures à suivre sont présentées dans la page du lien suivant :

www.tunis.diplo.de/Vertretung/tunis/fr/01/Visabestimmungen/Visabestimmungen.html

Types de visas	Frais de Dossier	Délai de traitement
Visite / Tourisme	60 euros	Minimum 72 heures
Regroupement Familial	60 euros et 30 euros mineurs	Minimum 72 heures
Etudes	60 euros	Minimum de 6 à 8 semaines
Permis de Travail	60 euros	Non mentionné
Carte Bleu	60 euros	Non mentionné
Traitement Médical	60 euros	Minimum 72 heures
Affaires	60 euros	Minimum 72 heures

3. Immigration à des Fins d'Emploi :

A. Les secteurs qui recrutent en Allemagne

Secteur	Ville / Region
Technologies d'information et de télécommunication	Bonn, Munich, Hambourg, Stuttgart, Berlin
Communication et Médias	Hambourg, Munich, Cologne, Berlin
Services	Hambourg, Munich, Frankfurt
Finance et Banques	Frankfurt, Munich, Dusseldorf
Industrie	Stuttgart, Cologne, Munich, Dusseldorf
Conseil et Consulting	Munich, Frankfurt, Dusseldorf
Commerce	Hambourg, Dusseldorf, Brême
Santé	Hambourg, Munich, Cologne
Construction	Hambourg, Stuttgart, Munich
Transport et Logistique	Hambourg, Frankfurt, Brême

B. Comment constituer son dossier ?

Le ressortissant tunisien qui émigre pour des raisons d'emploi doit préparer un dossier de candidature pour l'emploi qu'il souhaite avoir. Le dossier de candidature doit comporter les documents mentionnés ci-dessous :

- Les copies des certificats, des diplômes et attestations de fin de formation traduites en allemand
- Des preuves de stages et de formations
- Des lettres de recommandations des employeurs précédents (pour les candidats expérimentés)
- Une candidature complète (CV et une lettre de motivation)
- Autres pièces justificatives pouvant améliorer le dossier de candidature

NB : Le recours à l'aide d'un ami ou d'un professionnel pour les candidatures est recommandé. Le candidat doit attendre entre 7 et 15 jours pour faire le suivi de son dossier.

Après avoir décroché un contrat de travail, le candidat est amené à déposer un dossier de demande de visa « Permis de Travail » (dans le cas où le candidat est expérimenté) ou un dossier de demande de visa « Permis de travail , Carte Bleue » (dans le cas où le candidat est un jeune diplômé).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant:

www.argentmag.com/emploi/emploi-allemande.php

C. Moyens de recherches d'opportunité d'Emploi en Allemagne

Les moyens de recherche d'opportunités d'emploi en Allemagne sont essentiellement, le recours aux organismes de placement à l'étranger agréés ou dans le cadre de partenariat entre entreprises dans les deux pays (la Tunisie et l'Allemagne).

Les portails d'offres et agences d'emploi allemands :

Portail d'offres d'emploi / Agence	Site Web
Jobs in Hubs Frankfurt	www.jobinfrankfurt.com
Jobs in Hubs Hambourg	www.jobsinhamburg.com
Jobs in Hubs Berlin	www.jobsinberlin.com
Jobs in Hubs Munich	www.jobsinmunich.com
Proco Global Frankfurt	www.procoglobal.com
Wunschkandidaten Recruiting	wunschkandidaten.com
Dame JOB	www.damejob.com
Antwex Sp z.o.o	www.antwex.com
Accenture Germany	careers.accenture.com
Polische Pflegerinnen	www.polnische-pflegerinnen24.eu
English Language Jobs	www.englishlanguagejobs.com
Hays	www.hays.de
FOR Offshore	foroffshore.com
Spouse Career Centre	spousecareercentre.com
CXC Germany GmbH	www.cxcglobal.co.uk
Job wiwi Jobs in Marketing Finanzen und Controlling	www.jobwiwi.de
Adecco Personal Dienstleistungen GmbH	www.adecco.de
Euro London Apointments	www.eurolondon.de
Kelly Services Deutschland GmbH	www.kellyservice.de
Michael Page Deutschland GmbH	www.michaelpage.de
Randstad Deutschland GmbH	www.randstad.de
Start Easy Career.com	www.starteasycareer.com
SAM HedHunting Germany	www.samheadhunting.de

Portail d'offres d'emploi / Agence	Site Web
Alkimia Consulting	www.alkimiaconsulting.com
Tip Top Job	www.tiptopjob.com
Step Stone	www.stepstone.de
Jobs 3000 - Einfach Arbeit finden	www.job3000.net
Diankonisches Werk der EKD - Jobborse	www.diakonie.de/jobs
Job Pilot	www.jobpilot.de
European Job Guide	www.ejg.info

(Source : www.travailler-en-allemande.com
www.justlanded.com)

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.emploi.gov.tn/fileadmin/user_upload/PDF/MOE/formulaires/fr/liste_bureau_fr.pdf

4. Immigration à des Fins d'Etudes

A. Les Universités les plus connues en Allemagne

En Allemagne, il y a plus de 380 universités officiellement reconnues offrant 15 000 programmes d'études

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant:

www.etudier-en-allemande.org/liste-des-universites-en-allemande

B. Equivalence des diplômes

Pour l'équivalence des diplômes, le gouvernement allemand met à la disposition des étudiants, des diplômés souhaitant étudier et travailler en Allemagne, un système informatique (Anabin, www.anabin.kmk.org) pour la reconnaissance des diplômes étrangers.

C. Modalités d'inscription pour les étudiants tunisiens

Pour s'inscrire aux universités allemandes, il faut commencer par les préparations d'inscription à partir du mois de Mars de l'année précédant le départ vers l'Allemagne. La période d'inscription s'étale de Mars à Juillet.

Les universités allemandes exigent des frais d'inscription d'une moyenne de 500 euros par semestre d'études.

Tout candidat étudiant doit prouver une maîtrise suffisante de la langue allemande. En général, les étudiants tunisiens passent d'abord par des cours de langue qui peuvent durer entre 6 et 12 mois avant de passer l'examen de la langue, qui à son tour leur permettra de démarrer leurs études.

Les universités allemandes acceptent les candidats sur dossier, mais mettent toujours une condition suspensive, qui consiste à se doter d'un diplôme approfondi en langue allemande.

Les candidats tunisiens pour les études en Allemagne doivent se préparer psychologiquement pour cette phase transitoire d'études de langue qui dure en moyenne une année scolaire.

Afin de réussir les demandes d'inscription, le candidat doit suivre les étapes suivantes ; Préparer le dossier d'inscription aux universités allemandes ; le candidat doit être titulaire d'un diplôme de baccalauréat ou un diplôme équivalent dans le cas échéant il est nécessaire de passer un test d'éligibilité exigé par l'université allemande. Plusieurs dépôts directs et demandes de formulaires d'inscription (par téléphone et e-mail) dans des universités ne peuvent que maximiser les chances du candidat à être retenu.

Le dossier doit contenir les pièces suivantes :

- Une copie du baccalauréat
- La traduction officielle en allemand des diplômes permettant d'accéder à la formation souhaitée
- Une photo d'identité
- Un CV détaillé en allemand
- Le certificat attestant de votre niveau de langue du Goethe Institute (test DAF, DSH) auprès de Goethe Institute.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr

www.campus-germany.de

D. Bourses disponibles pour les étudiants tunisiens

Les bourses sont accordées aux étudiants souhaitant continuer leurs études en Allemagne et permettent de couvrir les charges mensuelles de l'étudiant qui sont de l'ordre de 660 euros par mois. Les bourses sont limitées aux étudiants ayant de très bons résultats au BAC ou pendant leurs études.

L'Allemagne offre différents programmes de bourse par l'intermédiaire du DAAD (Office allemand d'échanges universitaires). Les bourses de la DAAD sont aussi sélectives et visent à aider les étudiants qui prouvent d'un sérieux et d'une réussite tout au long de leur parcours universitaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : www.daad.de/miniwebs/ictunis/fr

5. Les Procédures pour Obtenir un Permis de Séjour

A. Conditions générales

Les ressortissants tunisiens qui souhaitent résider en Allemagne pour une durée supérieure à 3 mois doivent déposer une demande d'un permis de séjour auprès de l'office de l'immigration locale en

Allemagne. Pour le dépôt d'un dossier de demande complet, le candidat doit préparer les documents suivants :

- Un passeport en cours de validité
- (02) Photos d'identité
- Une déclaration de résidence
- Une preuve justifiant les ressources nécessaires pour vivre en Allemagne
- Un certificat médical délivré par un médecin Allemand ou par un établissement de santé habilité
- Le document de « Bulletin N3 » auprès de l'Ambassade de Tunisie en Allemagne
- Une pièce justificative du statut du demandeur

NB : Au dépôt de la demande, le candidat reçoit un certificat attestant la situation d'attente d'un permis de séjour.

La demande sera traitée pendant une période entre 1 et 2 semaines. Le permis de séjour ne sera valide qu'avec une pièce d'identité (le passeport). L'exercice d'activité à caractère lucratif doit être mentionné dans le permis de séjour et l'office d'immigration demande l'autorisation de l'Agence Fédérale pour l'Emploi pour l'exercice d'une activité à caractère lucratif.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.aufenthaltsrecht.net/7-2-Titre-de-sejour.html

www.allemagne.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/08-konsularisches/aa-faq/03-zuwanderung-uebseite.html

B. Les types de permis de séjour

La loi allemande de séjour des étrangers expose les types de permis de séjour ; le permis d'établissement, le permis de séjour avec un régime titre via la carte bleue européenne, et le permis de séjour pour la communauté européenne. Pour les ressortissants de pays tiers, d'autres différences importantes découlent du but dans lequel un titre de séjour leur est accordé.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :

www.tunis.diplo.de/Vertretung/tunis/fr/04/Leben_und_Arbeiten/Seite_Carte_20bleue.html

www.justlanded.com/francais/Allemagne/Guide-Allemagne/Visas-Permis/Permis-de-residence

6. Les Procédures d'Asile

A. Conditions d'Obtention

L'Allemagne accorde sa protection aux personnes demandeurs d'asile et assure sa sécurité sur le territoire de la République Fédérale Allemande. L'Office Fédéral pour l'Immigration et les Réfugiés est l'autorité compétente pour l'instruction des demandes d'asile. Il est possible de demander l'asile auprès des services d'administrations publiques habilités.

Toutefois le demandeur d'asile doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le demandeur ne doit pas avoir commis un crime contre la paix, un crime de guerre, un crime contre l'humanité
- Le demandeur ne doit pas avoir commis un crime grave de droit commun en dehors du pays d'accueil avant d'y être admis comme réfugié (pour le statut de réfugié) ou « seulement » un crime grave de droit commun (pour la protection subsidiaire)
- Le demandeur ne doit pas avoir commis des agissements contraires aux buts et principes des Nations unies
- La présence du demandeur en Allemagne ne doit pas constituer une menace grave pour l'ordre public et la Sûreté de l'Etat
- Le demandeur ne peut pas demander l'asile s'il a été accepté dans un autre pays de l'Union Européenne

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.deutschland.de/fr/topic/vie-moderne/societe-integration/limmigration-et-lintegration-en-allemande

www.asyl.net/fileadmin/user_upload/infoblatt_anhoerung/Frz_final.pdf

B. Les Documents à fournir

En se présentant aux autorités compétentes, le demandeur d'asile doit constituer un dossier

Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :

www.asyl.net/fileadmin/user_upload/infoblatt_anhoerung/Frz_final.pdf

7. Regroupement Familial

A. Les Conditions

Le regroupement familial est accordé au conjoint et aux membres de la famille lorsque le résident étranger en Allemagne satisfait les conditions suivantes :

- Etre détenteur d'un permis de séjour permanent.
- Etre détenteur d'un permis de séjour à durée limitée et étant marié avant l'arrivée en Allemagne et ayant déclaré son acte de mariage à la demande du permis de séjour.
- Etre détenteur d'un permis de séjour à durée illimitée, né en Allemagne ou arrivé enfant, séjourné régulièrement et sans interruption depuis 8 ans et étant majeur.

- Etre détenteur pendant une durée minimum de 5 ans d'un permis de séjour d'une durée limitée.
- Etre marié et détenteur d'un permis de séjour à durée limitée et le séjour devrait durer un an au minimum.
- Avoir un enfant âgé de 16 ans au maximum lors de déplacement de foyer en Allemagne.
- Etre en mesure d'héberger et de subvenir les besoins des bénéficiaires du regroupement familial.

NB : Le regroupement familial peut être accordé de façon discrétionnaire aux conjoints qui se sont mariés après l'arrivée en Allemagne et pour les enfants dépassant l'âge de 16 ans sous la condition de pouvoir apporter des garanties de futures intégrations dans la société Allemande.

Les bénéficiaires du regroupement familiale peuvent être: les conjoints, les enfants, les ascendants et autres membres de la famille (des mineurs proches parents et très liés).

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.tunis.diplo.de/Vertretung/tunis/fr/04/0Informationen_fuer_Deutsche.html

B. Comment faire ?

Le dossier de demande de regroupement familial doit être déposé auprès de l'Ambassade de l'Allemagne à Tunis

Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :

www.tunis.diplo.de/Vertretung/tunis/fr/04/0Informationen_fuer_Deutsche.html

www.justlanded.com/francais/Allemagne/Guide-Allemagne/Visas-Permis/Familles-et-amis

8. Système de Santé

A. Les Hôpitaux et les cliniques les plus référencés en Allemagne

Pour obtenir la liste des hôpitaux les plus référencés en Allemagne, veuillez consulter le lien suivant : www.hospitalscout.com/fr/Hospitals/Country/57/allemande.html

B. Prise en charge

Toute personne résidente ou originaire de l'Allemagne doit souscrire obligatoirement à la couverture de l'Etat. Si non, pour ceux qui désirent avoir une assurance privée, ils sont autorisés de l'avoir.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

9. Sécurité Sociale

A. Les Assurances Complémentaires

La sécurité sociale en Allemagne comporte quatre branches:

- Assurance maladie : Toute personne qui réside en Allemagne est obligée d'avoir une assurance maladie appelée "Krankenversicherung".
- Assurance chômage : "Arbeitslosenversicherung" (3% du salaire brute)
- Assurance retraite : "Rentenversicherung" (19% du salaire brute)
- Assurance dépendance : "Pflegeversicherung" (2,3% du salaire brute)

NB : Il y a des assurances maladie privée et il y en a d'autres publiques. Les assurances publiques sont aux alentours de 15% du salaire brut alors que les assurances privées ont des tarifs fixes selon les services, l'âge, l'état de la personne.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.cnrps.nat.tn/fr/caisse-et-prestations/documents-de-referance/conventions-bilaterales-de-securite-sociale/166-Convention-de-securite-sociale-entre-la-tunisie-et-lallemagne

B. Quand Avoir droit à la sécurité sociale ?

La sécurité sociale en Allemagne qui est obligatoire couvre toute personne résidente en Allemagne (travailleurs, étudiants, stagiaires, retraités ainsi que leurs familles). L'affiliation est obligatoire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.cnrps.nat.tn/fr/caisse-et-prestations/documents-de-referance/conventions-bilaterales-de-securite-sociale/166-Convention-de-securite-sociale-entre-la-tunisie-et-lallemagne

C. Conventions de Sécurité sociale conclue entre l'Allemagne et la Tunisie

L'Allemagne et la Tunisie ont signé une convention de sécurité sociale le 16 Avril 1984, entrée en vigueur le 1 Aout 1984.

Cette convention de sécurité sociale affirme les principes d'égalité de traitement entre les travailleurs et les ayants droit ainsi que l'application des législations en vigueur dans les deux Etats.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

www.cnrps.nat.tn/fr/caisse-et-prestations/documents-de-referance/conventions-bilaterales-de-securite-sociale/166-Convention-de-securite-sociale-entre-la-tunisie-et-lallemagne

10. Le Système Bancaire et Fiscal

A. Les Banques tunisiennes présentes ou ayant des partenaires en Allemagne

Banque	Adresse	Contact
 بنك الأمان AMEN BANK	Amen Bank Adresse : Avenue Mohamed V 1002 Tunis - Tunisie	Tél. : (+216) 71 148 000 Fax : (+216) 71 833 517 Site web : www.amenbank.com.tn
 التجاري بنك Attijari bank	Attijari bank Adresse : 95, Avenue de la liberté 1002 Tunis - Tunisie	Tél. : (+216) 71 141 400 Fax : (+216) 71 782 663 Email :courrier@attijaribank.com.tn Site web : www.attijaribank.com.tn
	Banque Franco- Tunisienne Adresse : Rue 8365 Cité Ennassim Montplaisir - 1002 Tunis belvédère	Tél. : (+216) 71 890 355 Fax : (+ 216) 71 890 624
	Citi Bank Adresse : 55, Avenue Jughurta BP 72 1002 Tunis	Tél. : (+216) 71 790 066 Fax : (+216) 71 785 556
	Société Tunisienne de Banque Adresse : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis - Tunisie	Tél. : (+216) 71 340 477 Email : stb@stb.com.tn Site web : www.stb.com.tn
	Union Bancaire Commerce et Industrie Adresse : 139, Av. de la liberté 1002 - Tunis - Belvédère	Tél. : (+216) 81 100 000 Fax : (+216) 71 843 814 Site web : www.ubci.tn
 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE UIB الإتحاد الدولي للبنوك UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Union Internationale de Banques Adresse : 65, Avenue Habib Bourguiba TUNIS CP : 1002 - Tunisie	Tél. : (+216) 71108500 Fax : (+216) 71108502 Site web : www.uib.com.tn

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :
www.tunisie.fr/infos-pratiques/les-banques-tunisiennes

B. Comment envoyer de l'argent de l'Allemagne ?

Le transfert d'argent à partir de l'Allemagne peut se faire par 3 principaux moyens, le virement bancaire à l'international (la liste des banques ayant des partenaires en Allemagne est en détail dans la rubrique précédente), les mandats postaux et le recours aux opérateurs de transfert représentés par les banques.

Opérateur de Transfert	Nom Commercial	Site Web
	MoneyGram	www.moneygram.fr
	RationalFX	www.rationalfx.fr
	Western Union	www.westernunion.fr

Pour plus d'informations veuillez consulter le lien suivant :
www.envoirdargent.fr/content/op%C3%A9rateurs-de-transfert

D. Le Système fiscal en vigueur

Pour des informations, concernant le système fiscal Allemand en vigueur, veuillez consulter les liens suivants :

www.allemagne.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/03-cidal/09-dossiers/systeme-fiscal/00-systeme-fiscal-seite.html#topic64

www.droit-afrique.com/images/textes/Tunisie/Conv.fiscales/Tunisie%20-%20Conv.fisc.Allemagne.pdf



Arrivals

Une version en ligne de ces fiches sera disponible sur le site web suivant :
www.centresmigrants.tn

Tous les efforts ont été faits pour fournir les informations et liens les plus à jours sur ce manuel. Toutes les rubriques ne sont pas forcément détaillées cependant plusieurs liens utiles sont fournis afin de procurer des informations plus détaillées.

Des mises à jour de cette fiche NE SERONT FAITES QUE SUR LA VERSION EN LIGNE.

Projet mis en œuvre par :

